



FEMMES HUISSIERS DE JUSTICE ET SOLIDARITÉ FEMMES : UN PARTENARIAT INNOVANT EN FAVEUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

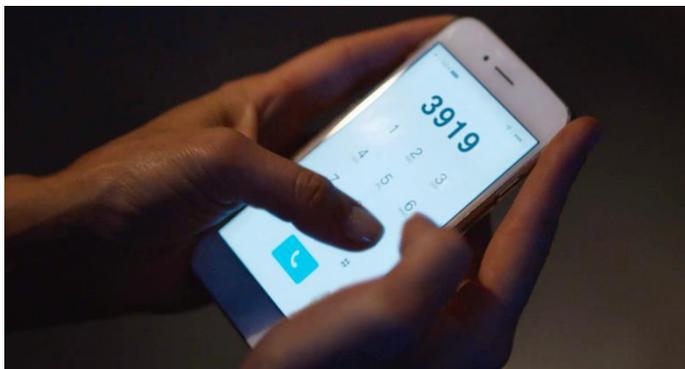
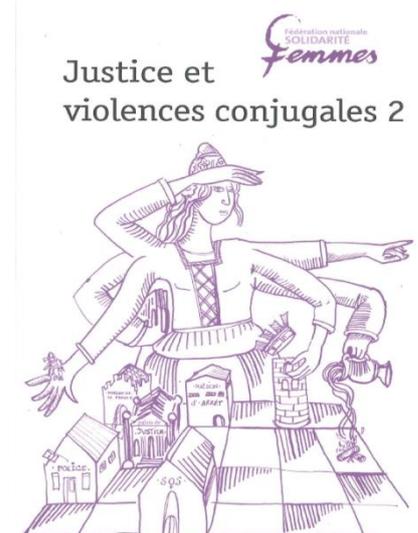
La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et l'Association des Femmes Huissiers de Justice de France (AFHJF) signent le 13 décembre une convention partenariale nationale portant sur 5000 actes réalisés à titre gratuit, en particulier pour les femmes ayant de faibles ressources.

Les constats :

Les femmes victimes de violences, en particulier conjugales, rencontrent de multiples obstacles dans leur parcours judiciaire et en particulier pour apporter des preuves juridiques probantes.

Les réponses :

Pour la première fois, les huissières de France proposent 5000 prestations permettant de faciliter le parcours judiciaire des femmes victimes de violences : constats, sommations, assignations, par exemple pour une demande d'ordonnance de protection, significations, procédure pour l'éviction du conjoint violent, procédure de paiement direct pour les pensions alimentaires.



Des orientations mutuelles :

- vers le 3919 pour une écoute téléphonique et pour un accompagnement en individuel ou collectif vers les associations Solidarité Femmes
- vers les membres de l'AFHJF pour les prestations (hors médiation) pour les femmes suivies par la FNSF